



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

## NOTRE OFFRE DE PRÉVENTION AUX PARTENAIRES



**ameli.fr**

## Table des matières

CARTE D'IDENTITÉ DE LA CCSS	3
L'OFFRE DE PRÉVENTION	4
M'TDents	4
Dépistage des cancers	5
Vaccination	6
L'examen de prévention (EPS)	7
Financement de projets de prévention	8
LES SERVICES EN SANTÉ	9
Sophia	9
Prado	10
ACCOMPAGNEMENT ET ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS	11
L'Action Sanitaire et Sociale	11
La Mission Accompagnement Santé (MAS)	12
La Complémentaires Santé Solidaire (C2S)	12
L'Aide Médicale d'État (AME)	13
Le Service Social de l'Assurance Maladie	14
LES SERVICES EN LIGNE DE L'ASSURANCE MALADIE	15

## CARTE D'IDENTITÉ DE LA CCSS



La CCSS de la Lozère couvre environ 64 200 bénéficiaires (au 1er janvier 2021). A travers les différentes prestations qu'elle octroie pour des événements liés à la maladie, la maternité ou les accidents du travail et maladies professionnelles, elle a versé plus d'un milliard d'euros aux assurés lozériens en 2020.



La CCSS de la Lozère est présente sur l'ensemble du département, le siège est situé à Mende et sur le territoire via les France services.

Pour nous écrire, une seule adresse postale :  
**CCSS de la Lozère**  
Quartier des Carmes  
48006 Mende Cedex

La CCSS accueille le public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Des ordinateurs sont à disposition de nos usagers pour faciliter leur démarches en ligne.

Pour des situations nécessitant un temps d'échange plus long, la CCSS propose des RDV attentionnés en accueil ou par téléphone, comme par exemple pour des démarches en lien avec l'invalidité, la perte d'un proche, une première affiliation...

La prise de RDV s'effectue  
sur le [compte ameli](#), ou par téléphone au 3646.

## L'OFFRE DE PRÉVENTION



UN EXAMEN BUCCO-DENTAIRE OFFERT PAR L'ASSURANCE MALADIE, CHEZ UN DENTISTE CHOISI PAR LE PATIENT, POUR :

- Les enfants et les jeunes tous les 3 ans, entre 3 et 24 ans
- Les femmes enceintes après le 4<sup>e</sup> mois de grossesse



### EN PRATIQUE

L'Assurance Maladie envoie le formulaire M'T dents à la personne concernée (soit par courrier, soit via son compte ameli), qui prend rendez-vous chez le dentiste de son choix. Ce rendez-vous et les éventuels soins associés sont pris en charge à 100 %\*, sans avance de frais.

\*Les traitements d'orthodontie et les prothèses ne sont pas pris en charge à 100 %

### INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ce dispositif, la CCSS participe à des séances de sensibilisation et de dépistage en milieu scolaire, dans les classes de grande section de maternelle et CP, menées par l'UFSBD48.

**CONTACT :** [prevention.ccss-lozere@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.ccss-lozere@assurance-maladie.fr)

# DÉPISTAGE DES CANCERS

**DÉPISTAGE  
DES CANCERS**  
Centre de coordination  
Occitanie

EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE COORDINATION DES DÉPISTAGES (CRCDC OCCITANIE), LA CCSS DÉPLOIE 3 PROGRAMMES DE DÉPISTAGE ORGANISÉS DES CANCERS :

## CANCER DU SEIN

Tous les 2 ans, pour les femmes de 50 à 74 ans sans symptôme et n'ayant pas de facteur de risque particulier autre que leur âge.

## CANCER COLORECTAL

Tous les 2 ans, pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans.

## CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Entre 25 et 29 ans, un frottis de dépistage est à réaliser chaque année pendant 2 ans puis, si les résultats sont normaux, un frottis à 3 ans. Entre 30 et 65 ans, un test HPV-HR est réalisé 3 ans après le dernier frottis dont le résultat est normal, puis tous les 5 ans jusqu'à 65 ans



## EN PRATIQUE

**Dépistage du cancer du sein** : Un courrier d'invitation pour réaliser une mammographie\* de dépistage chez le radiologue de son choix est envoyé aux personnes concernées.

**Dépistage du cancer colorectal** : Un courrier d'invitation pour réaliser un test\* de dépistage à faire chez soi est envoyé aux personnes concernées.

**Dépistage du cancer du col de l'utérus** : Un courrier d'invitation pour réaliser un test\* de dépistage chez le professionnel de santé de

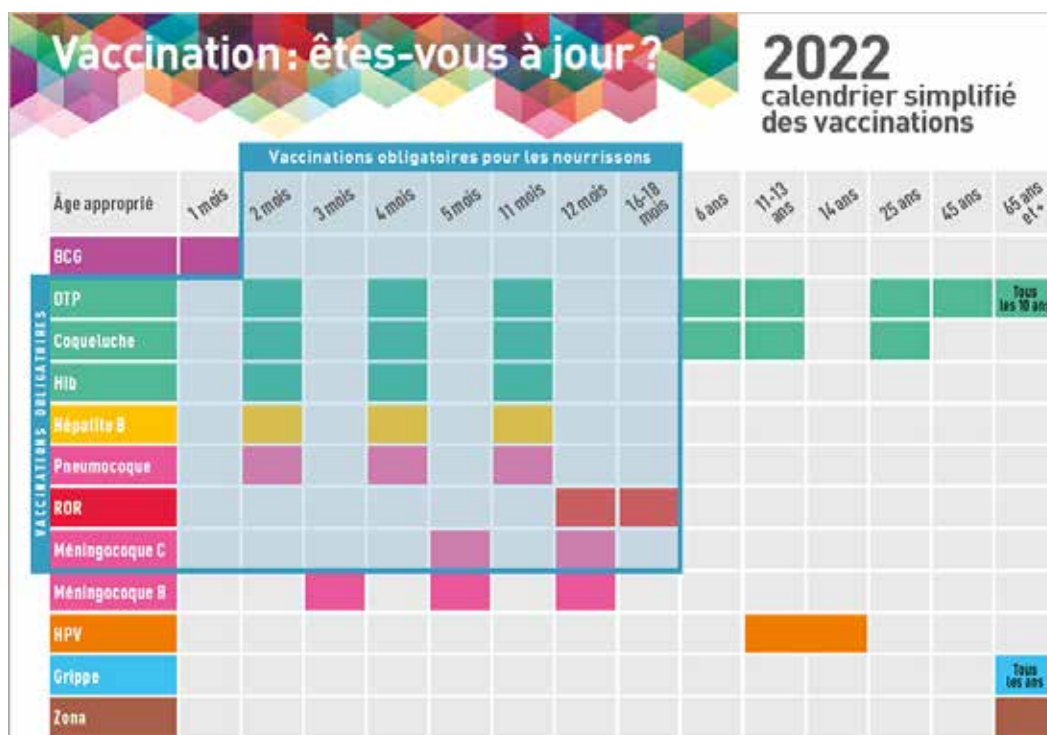
son choix est envoyé aux personnes concernées.

\*Ces examens sont pris en charge à 100 %

## INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ces dispositifs, la CCSS organise des actions et des campagnes de communication ciblées en relation avec les partenaires santé du département. L'Assurance Maladie adresse aux médecins traitants la liste de leurs patients n'ayant pas effectué ces dépistages.

CONTACT : [prevention.ccss-lozere@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.ccss-lozere@assurance-maladie.fr)



DE NOMBREUX VACCINS SONT À RÉALISER DÈS L'ENFANCE, AVEC DES RAPPELS NÉCESSAIRES TOUT AU LONG DE LA VIE !  
Le calendrier des vaccinations et des rappels peut être consulté sur le site :

<https://vaccination-info-service.fr/>

## ZOOM SUR LA VACCINATION ANTIGRIPPALE :

Tous les ans, une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est organisée à l'automne.

### EN PRATIQUE :

#### Vaccination contre la grippe

**16 ans et plus :** l'Assurance maladie envoie un bon de prise en charge aux personnes éligibles pour retirer directement le vaccin chez le pharmacien et prendre rendez-vous chez le professionnel de santé de leur choix pour l'injection.

**Moins de 16 ans :** l'Assurance Maladie envoie un bon de prise en charge aux personnes éligibles pour se rendre chez leur médecin afin de se faire prescrire le vaccin et réaliser l'injection.

**Personnes fragiles :** (femmes enceintes, entourage d'une personne immunodéprimée ou d'un nourrisson de moins de 6 mois à risque de grippe grave, personne obèses ayant un IMC

supérieur ou égal à 40) l'Assurance Maladie n'envoie pas de prise en charge, les personnes éligibles se rendent chez leur médecin qui délivrera un bon de prise en charge.

*Le vaccin est pris en charge à 100 %*

En cas de perte ou non réception du bon de prise en charge les professionnels de santé peuvent le rééditer.

### INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ce dispositif, la CCSS organise des campagnes de communication ciblées.

**CONTACT :** [prevention.ccss-lozere@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.ccss-lozere@assurance-maladie.fr)

## L'EXAMEN DE PRÉVENTION (EPS)

**L'examen de prévention en santé (EPS), dispensé par l'équipe pluridisciplinaire du Centre d'Examens de Santé de l'Assurance Maladie, est totalement pris en charge.**

Il est destiné en priorité aux personnes de plus de 16 ans, éloignées du système de santé et en situation de précarité, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier, ni des dispositifs d'offre de prévention organisée comme les dépistages des cancers par exemple.



### EN PRATIQUE :

Lors de l'examen de prévention en santé, un point global sur l'état de santé est fait (analyses de biologie, vue, tension, examen dentaire,...). Ce bilan permet de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté si des besoins de soins sont nécessaires. Les médecins peuvent également réaliser un rattrapage vaccinal si besoin, un

dépistage des infections à Chlamydiae et un frottis pour les femmes. Plus d'information sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

### INFOS PARTENAIRES :

Le Centre d'Examens de Santé d'Alès accueille le public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

**CENTRE D'EXAMENS DE SANTE**

**10 quai Boissier de Sauvages**

**30100 Alès**

**Téléphone : 04.30.67.94.77**

## FINANCEMENT DE PROJETS PRÉVENTION

La CCSS peut financer des projets en matière de prévention dans le cadre d'[appels à projets](#) qu'elle diffuse afin de répondre à des demandes particulières.



### EN PRATIQUE :

Si vous avez un projet en prévention et que vous cherchez des financements, vous pouvez nous contacter pour une demande directe, ou répondre aux appels à projets que nous diffusons sur notre site [ccss-lozere.fr](http://ccss-lozere.fr), en nous renvoyant le dossier de demande de financement complété.

### INFOS PARTENAIRES :

Les projets que nous finançons portent

notamment sur les thématiques suivantes : dépistages des cancers, relais de la semaine de la vaccination, vaccination contre la grippe, actions Moi(s) sans tabac, prévention du surpoids de l'enfant (MRTC), santé sexuelle (contraception, IST, VIH), santé des jeunes de 16 à 25 ans (conduites addictives, vie affective et sexuelle, nutrition, santé mentale).

**CONTACT :** [prevention.ccss-lozere@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.ccss-lozere@assurance-maladie.fr)





Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique.

### SOPHIA : LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MALADES CHRONIQUES

L'Assurance Maladie a créé le service d'accompagnement SOPHIA pour aider les personnes ayant une maladie chronique à mieux vivre au quotidien, et à limiter les risques de complications. Ce service s'adresse aux personnes majeures diabétiques ou asthmatiques.



#### EN PRATIQUE :

Il s'agit d'un service proposé à titre gratuit, sans engagement et sans incidence sur le niveau de remboursement des soins. L'Assurance Maladie invite par courrier les personnes concernées à en bénéficier.

Le médecin traitant peut également inscrire directement ses patients avec leur accord.

Concrètement, le service SOPHIA propose aux patients adhérents le soutien d'un infirmier-conseiller en santé par téléphone, et l'envoi régulier de supports d'information (journal des adhérents, fiches repères sur la maladie, documentation ciblée sur les examens recommandés), ainsi que l'accès à un site internet avec un espace personnel et de coaching en ligne.

Pour plus d'informations :  
Consultez la rubrique sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

## **PRADO : LE PROGRAMME DE RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION**

PRADO est un service offert par l'Assurance Maladie qui permet d'organiser le suivi des patients en ville, à leur retour à domicile après une hospitalisation. Il peut s'agir d'une hospitalisation pour un accouchement, une intervention chirurgicale, une insuffisance cardiaque, un AVC (Accident vasculaire cérébral), une BPCO (Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive), ou pour une personne de plus de 75 ans, qu'elle qu'en soit la raison.



### **EN PRATIQUE :**

Sur accord de l'équipe médicale de l'établissement et de l'assuré, un conseiller de la CCSS organise les premiers rendez-vous du patient avec les professionnels de santé libéraux choisis par l'assuré qui vont assurer le suivi et les soins utiles dès la sortie de l'hôpital (selon les besoins identifiés par l'équipe hospitalière (médecins généralistes, spécialistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers,

etc.)). Une aide-ménagère et/ou un portage de repas peuvent également être organisés, si nécessaire, en lien avec le service social de l'établissement et/ou de la CCSS.

### **INFOS PARTENAIRES :**

Pour promouvoir ce dispositif, la CCSS met à votre disposition de la documentation sur [ameli.fr](http://ameli.fr).

**CONTACT : [prado-lozere.ccss-lozere@assurance-maladie.fr](mailto:prado-lozere.ccss-lozere@assurance-maladie.fr)**

### L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

**Sous conditions de ressources, la CPAM peut aider des assurés à faire face à leurs dépenses de santé.**

Il peut s'agir de dépenses relatives à l'optique, au dentaire, à des aides ménagères liées au handicap ou dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation, aux tickets modérateurs, à des forfaits journaliers, à des séances de psychomotricité ou de psychologie/psychothérapie, à des prothèses auditives...

Consultez le [règlement intérieur de l'Action Sanitaire et Sociale](#) sur notre site [ccss-lozere.fr](http://ccss-lozere.fr)



#### EN PRATIQUE :

Toute demande d'aide devra être adressée avant d'effectuer la dépense, accompagnée du formulaire de demande, à l'adresse ci-dessous.

#### INFOS PARTENAIRES :

Si vous souhaitez récupérer des exemplaires du formulaire de demande, de la documentation ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

**CONTACT : [ccss48.partenaire.as@caf.fr](mailto:ccss48.partenaire.as@caf.fr)**

CCSS de la Lozère  
Quartier des Carmes 48006 MENDE Cedex

## LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ (MAS)

La Mission Accompagnement en Santé a pour objectif de coordonner, organiser et réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre:

- de difficultés d'accès aux droits
- de renoncements ou difficultés d'accès aux soins (financière, géographique, temporelle, handicap...).

### EN PRATIQUE :

Dès qu'ils sont informés d'une situation de non-recours aux soins, les conseillers Mission Accompagnement Santé de la CCSS contactent les assurés pour les accompagner dans leurs démarches.

N'importe quel partenaire peut les saisir d'une situation particulière (CCAS, professionnels de santé, Mission locale, services sociaux...).

Toute demande d'accompagnement pour un assuré doit être envoyée à l'adresse ci-dessous, accompagnée du formulaire de saisine.

### INFOS PARTENAIRES :

Si vous souhaitez récupérer des exemplaires du formulaire de saisine, de la documentation ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT : [mas.cpam-mende@assurance-maladie.fr](mailto:mas.cpam-mende@assurance-maladie.fr)

## LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (C2S)

Grâce à ce dispositif, les dépenses de santé sont prises en charge par les organismes d'Assurance Maladie et/ou l'organisme gestionnaire de la Complémentaire santé que l'assuré choisit dans ce cadre.

### EN PRATIQUE :

La C2S s'adresse à des personnes ayant des ressources légèrement en-dessous du seuil de pauvreté. Les personnes couvertes par la C2S n'avancent pas de frais la plupart du temps, et ne peuvent pas se voir appliquer de dépassements d'honoraires. Un simulateur de droits peut être consulté sur [ameli.fr](http://ameli.fr) rubrique

«[simulateur-droits](#)».

La demande de C2S peut être réalisée directement via le compte [ameli.fr](http://ameli.fr), selon les conditions de ressources.

Une demande papier C2S peut être adressée via le formulaire adéquat par voie postale à la CCSS ou déposé sur notre site [ccss-lozere.fr](http://ccss-lozere.fr) «[dépot de pièces](#)»

### INFOS PARTENAIRES :

Si vous souhaitez récupérer des exemplaires du formulaire de demande, consultez le site [ameli.fr](http://ameli.fr). Pour de la documentation ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 3646.

CCSS de la Lozère

Quartier des Carmes 48006 MENDE Cedex

## L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME)

**L'aide médicale d'État (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères :**

- en situation irrégulière au regard de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, depuis plus de 3 mois.
- résidant, effectivement, sur le territoire français de manière ininterrompue depuis plus de trois mois.

**Attention :** depuis décembre 2019, le demandeur d'AME doit se trouver en situation irrégulière pendant toute la durée du délai de 3 mois de résidence ininterrompue sur le territoire. Il n'est possible d'obtenir l'AME à la fin de validité d'un droit de séjour.



### EN PRATIQUE :

Les bénéficiaires de l'AME ne disposent pas de carte Vitale et n'ont pas la qualité d'assurés sociaux.

L'AME donne droit à une prise en charge des frais de santé maladie-maternité dispensés tant en médecine de ville qu'à l'hôpital, ainsi qu'au forfait journalier hospitalier.

Depuis juin 2021, les dossiers de premières demandes d'AME doivent être déposés en main propre par le demandeur auprès :

- > de sa caisse de résidence,
- > des Maisons France services habilités par les organismes d'Assurance Maladie,
- > des établissements de santé ou une PASS hospitalière.

CCSS de la Lozère

Quartier des Carmes 48006 MENDE Cedex

Consultez les démarches et conditions pour en bénéficier sur [ameli.fr](https://ameli.fr)

## LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

Le service social de l'Assurance Maladie a vocation à **accompagner les assurés fragilisés qui rencontrent des difficultés sociales du fait de leur maladie, d'un accident ou encore d'un arrêt de travail.**

Présentes sur l'ensemble du territoire, les équipes du service social sont sollicitées pour leur **expertise complémentaire à l'accompagnement administratif et médical** proposé par les autres services de l'Assurance Maladie.

Le service social intervient, **le plus tôt possible, pour prévenir les risques d'aggravation de la situation sociale ou professionnelle des assurés les plus fragiles**, en leur proposant une évaluation globale de leur situation et un accompagnement psychosocial complémentaire.

### EN PRATIQUE :

Les équipes du service social interviennent sur **signalement des services internes de l'Assurance Maladie ou des partenaires externes après détection d'une problématique sociale.**

Le service social peut aussi être directement sollicité par les assurés.

Son champ d'action regroupe un ensemble de missions diverses et variées déclinées en deux axes majeurs :

- **La prévention de la désinsertion professionnelle.**

Le service social accompagne les assurés en arrêt de travail confrontés à un risque de perte d'emploi du fait de leur situation de santé ou de handicap, en particulier par la mise en place d'actions de remobilisation.

- **La sécurisation des parcours en santé.**

Les équipes de service social aident, dans leur parcours, les personnes atteintes de pathologies lourdes ou évolutives ou qui sortent d'hospitalisation avec des difficultés à gérer les bouleversements dans leur vie personnelle, familiale, professionnelle et/ou sociale.

Elles s'adressent également aux personnes en renoncement aux soins qui présentent des freins psychosociaux et/ou une situation sociale complexe.

### Les assurés peuvent joindre le service social :

- En composant le « 36 46 » et choisir «service social» [Service gratuit et prix d'appel]
- En se rendant sur [ameli.fr](http://ameli.fr)



En tant que partenaire, vous pouvez solliciter directement le service social pour des assurés présentant des critères de fragilité par mail :

[ssr.mende@carsat-lr.fr](mailto:ssr.mende@carsat-lr.fr)

## LES SERVICES EN LIGNE DE L'ASSURANCE MALADIE



### MON COMPTE AMELI

L'assuré peut réaliser de nombreuses démarches en ligne 24 h/24 sans se déplacer grâce au compte ameli.

Il peut par exemple : consulter ses remboursements ou suivre le paiement de ses indemnités journalières, commander une carte Vitale, demander une carte européenne d'Assurance Maladie, télécharger ses documents, déclarer une modification de coordonnées, déposer un certificat médical, poser des questions grâce au chatbot ou par email, recevoir des messages de sa caisse d'Assurance Maladie, accéder à des conseils, des offres en prévention, des informations en santé. Le [compte ameli](#) est accessible sur internet ou via l'appli sur smartphone.

Des ordinateurs en libre-service sont disponibles dans les points d'accueil.

Voir liste sur [ccss-lozere.fr](http://ccss-lozere.fr)



Mon Espace Santé est un espace numérique ouvert automatiquement pour chaque assuré, sauf opposition expresse de sa part. Il contient l'ancien Dossier Médical Partagé (DMP) et le carnet de santé numérique qui conserve et sécurise les informations de santé : traitements en cours, résultats d'examen, allergies...

Il propose également d'autres services comme une messagerie sécurisée qui permet aux professionnels de santé d'échanger avec leur patient de façon sécurisée, un service d'agenda en ligne pour les RDV médicaux, et un catalogue d'applications utiles pour la santé, sélectionnées par l'Etat.

Son intérêt est de favoriser et faciliter la coordination des soins du patient, en permettant un partage d'informations médicales entre tous les professionnels de santé qu'il est amené à consulter dans le cadre de son parcours de soins. L'Espace Santé est le nouvel espace numérique personnel et sécurisé dédié à la santé de l'assuré.

### AUTRES SERVICES EN LIGNE

La CCSS met également à disposition des **employeurs et des professionnels de santé**, des services en ligne spécifiques pour simplifier certaines de leurs démarches.

**Pour plus d'informations :**  
Contactez les conseillers informatiques services pour les professionnels et les établissements de santé :

[dns.ccss-lozere@assurance-maladie.fr](mailto:dns.ccss-lozere@assurance-maladie.fr)